

Procédure de commande de matériels de prévention

OPERATEURS

VERSION ACTUALISEE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

→ Opérateurs

Sont concernés les opérateurs publics ou privés ayant pour activité principale la prévention et la promotion de la santé, sur le long terme et en direction de populations très exposées et/ou en grande difficulté sociale :

- Associations menant des actions auprès des publics exposés (usagers de drogue, travailleurs du sexe, migrants...)
- Structures sanitaires et sociales (réseaux ville-hôpital, PMI, CPEF, centres médico-sociaux...)
NB : *ne sont pas prioritaires les CSAPA, CAARUD, CEGIDD, centres hospitaliers qui peuvent se fournir via leur dotation de financement.*
- Associations généralistes travaillant à des actions de mobilisation nationale (1^{er} décembre) ou lors d'événements ponctuels non récurrents incluant des actions de prévention

→ Critères d'exclusion

Opérations de distribution sans communication auprès des publics concernés et non intégrées dans une action de prévention.

→ Procédure de commande

1. L'opérateur remplit une demande de matériel accompagnée de l'engagement de traçabilité complété en totalité sur le site www.corevih-grandest.fr et procède à l'envoi automatique de cette demande. Il est destinataire d'un accusé de réception de sa demande.
2. La demande est instruite par le COREVIH Grand Est
 - > Si non validation de la commande : le COREVIH GE informe l'opérateur et enregistre le motif pour suivi.
 - > Si validation de la commande :
 - le COREVIH GE adresse la commande selon les modalités suivantes pour expédition :
 - par PHICOGIS pour livraison selon des quantités minimales définies sur le bon de commande
 - par le COREVIH pour envoi selon critères de petites quantités
 - le COREVIH GE informe l'opérateur de l'expédition par mail le jour de l'envoi.

Un point semestriel des demandes et envois réalisés (sous forme de tableau Excel) est adressé aux Délégations Territoriales ARS pour information.

[Accès au site du COREVIH Grand Est : formulaire de commande](https://www.corevih-grandest.fr/acces-pro/dispositif-de-dotation-de-preservatifs/formulaire-de-commande-de-materiel-de-prevention/)
<https://www.corevih-grandest.fr/acces-pro/dispositif-de-dotation-de-preservatifs/formulaire-de-commande-de-materiel-de-prevention/>

Adresse mail fonctionnelle COREVIH GE : **commande-materiel.corevihge@chru-strasbourg.fr**